Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

3 DECEMBRE 2021

N° 2021-11-09

L'an deux mille vingt et un, le trois décembre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 18

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 23
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 32

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)
Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 2 voix)
Agnès ROSSI

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 2 voix)
Corinne MOULIN

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 2 voix)
Gérard TENOUX

13 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Pierre COMBES à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Robert GARCIN à Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es :

Jean-François PERILHOU, Pascale ROCHAS, Lionel TARDY

****

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur – Résidences d'artistes et d'architecte – programme 2021-2022

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	2 250 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	21 875 €	21 875 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'action culturelle, le Parc naturel régional des Baronnies provençales accompagne, depuis plusieurs années, la mise en place de résidences d'artistes, La mise en place de ces résidences correspond à plusieurs orientations de la charte du Parc dans les orientations relevant du tourisme, de l'aménagement et de la culture.

Dans le cadre des relations avec la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, il est apparu envisageable d'obtenir le financement pour la fin de l'année 2021 et l'année 2022 de trois résidences qui seront autant des résidences de création que des résidences de médiation (ateliers avec les habitants) :

- Une résidence de 10 semaines avec **un jeune architecte, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille**. Il s'agira de proposer des esquisses de projet fondés sur des usages frugaux du bâti, dans le cadre d'activités de loisirs (en lien avec les activités de randonnée itinérante). D'un point de vue pratique, il sera proposé de travailler sur plusieurs sites dans les Hautes-Alpes le long d'itinéraires de grande randonnée (pour la création d'espaces de bivouac) et sur la maison forestière de Jubéo.
- Une résidence de **Louise Honee, photographe néerlandaise**, qui se déroulera dans le territoire de la CCBD autour de Veynes pendant 6 semaines. Cette photographe a reçu le prix HSBC de la photographie et cette résidence permettra de prolonger un travail, engagé en 2019 sur le territoire de la CCBD. Au terme de cette résidence, une exposition doit être présentée à l'été 2022 au château de Montmaur. Cette résidence est mise en place en partenariat avec une structure locale, RN7 et une convention de partenariat technique et financier la CCBD et RN7 précisera les engagements des parties.
- Une résidence d'un **plasticien résidant à Marseille, Yoann Sorin**, qui travaillera, pendant 3 semaines, dans le Laragnais autour de la question du plâtre et du gypse et sur la thématique de la récupération et la transformation de ces matériaux.

Les deux résidences artistiques seront financées dans le cadre du dispositif « Rouvrir le monde » et la résidence d'architecte sur les crédits de l'action culturelle. Les communes ou la communauté de communes concernées par ces projets seront sollicitées pour la mise à disposition de logements des artistes ou de l'architecte. La Parc assurera l'animation et la coordination administrative et logistique, la communication, ainsi que la valorisation de ces résidences auprès de la population et des élus.

Le budget prévisionnel de cette action est le suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Résidence de Louise Honee (création/médiation)	5 000 €	Direction régionale des Affaires Culturelles PACA programme « Rouvrir le monde »	7 500 €
Résidence de Yoann Sorin (création/médiation)	2 500 €	Direction régionale des Affaires Culturelles PACA, action culturelle et territoriale/résidence d'architecte	10 000 €
Résidence d'architecte	10 000 €	Mise à disposition de logements en faveur des artistes et de l'architecte (pour 17 semaines de résidence) par les collectivités locales	2 125 €
Animation territoriale des résidences et hébergement	4 375 €	Animation du dispositif par le Parc naturel régional des Baronnies provençales (chargés de mission patrimoines culturels et culture, éducation artistique et culturelle), à raison de 9 jours	2 250 €
TOTAL	**21 875 €**	**TOTAL**	**21 875 €**

Délibération

- Considérant les mesures suivantes de la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales : 2-2-2 (faire du Parc une zone pilote de tourisme durable), 3-1-3 (expérimenter une politique du logement source de revitalisation conciliant identité architecturale et éco-construction), 3-2-1 (Promouvoir la sobriété énergétique et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques),.3-3-1 (Favoriser une répartition géographique et saisonnière des activités culturelles) et 3-3-3 (Soutenir des actions culturelles par et pour les jeunes),

- Considérant que les résidences artistiques et d'architecte sont des outils susceptibles de répondre aux objectifs mentionnés dans chacune de ces mesures, tant dans le domaine de l'action culturelle qu'en faveur du développement d'un tourisme durable

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

575 route de Nyons ✶ 26510 ✶ SAHUNE ✶ Tél. : 04 75 26 79 05 ✶ smbp@baronnies-provencales.fr ✶ www.baronnies-provencales.fr